MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, en actions de graces de la Victoire, que le* ROI, *commandant en perſonne ſon Armée en Flandre, a remportée ſur celle des Alliés.*

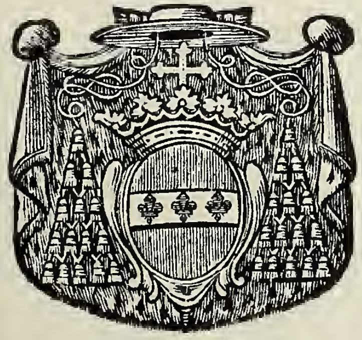

A PARIS,

Chez { CLAUDE SIMON, Pere, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, rue des Maſſons,
ET
CLAUDE-FR. SIMON, Fils, Imprimeur de la Reine & de Monſeigneur l'Archevêque, rue de la Parcheminerie. 1747. }

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, en actions de graces de la Victoire, que le* ROI, *commandant en perſonne ſon Armée en Flandre, a remportée ſur celle des Alliés.*

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, &c. Aux Archiprêtres de Ste Marie-Madelaine & de Saint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocèſe : SALUT ET BÉNÉDICTION.

LE ROI ayant pris le commandement de ſon Armée de Flandre, a attaqué les Alliés dans leurs Retranchemens; & après un rude Combat & la plus opiniâtre réſiſtance, il les y a forcés, il les a mis en fuite, & il a remporté ſur eux la Victoire la plus ſignalée.

Quelques éloges que méritent ceux qui ont eu part à l'exécution d'une ſi difficile entrepriſe, gardons-nous bien de n'en attribuer le ſuccès qu'à eux ſeuls. Si dans de tels évenemens l'homme n'apperçoit que la main de l'homme, le Chrétien ne peut y méconnoître celle de Dieu même; quoiqu'il ſe cache en quelque façon ſous l'inſtrument qu'il employe aux œuvres de ſa bonté & de ſa puiſſance.

Oui, c'eſt à celui qui regne dans le Ciel, que nous ſommes principalement redevables d'un avantage, dont nous avons lieu de nous promettre les ſuites les plus favorables: C'eſt *le Seigneur qui*, ſuivant l'expreſſion d'une ſainte Prophéteſſe, *a combattu dans ces hommes forts* & intrépides, qui ont prodigué leur ſang, & qui ont expoſé leur vie pour le ſalut de l'Etat. L'Ennemi, malgré la ſituation avantageuſe du Camp qu'il occupoit, malgré les meſures qu'il avoit priſes pour en défendre les approches, n'a pu réſiſter à leurs attaques, parce que *le Seigneur des Armées étoit avec* eux, & qu'il daignoit leur prêter ſa protection & ſon ſecours.

Dominus in fortibus dimicavit. *Judic.* 5. ℣. 13. Obtulerunt animas ſuas morti. *ibid.* ℣. 18.

Dominus virtutum nobiſcum: ſuſceptor noſter Deus Jacob. *Pſ.* 45. ℣. 8. *&* 12.

Que rendrons-nous donc à notre divin Bienfaiteur pour toutes les faveurs que nous avons reçuës de lui? *Nous louerons ſon ſaint Nom par nos Cantiques, & nous releverons ſa grandeur* & la magnificence de ſes œuvres *par nos louanges:* Dans les tranſports de notre reconnoiſſance & de notre joye, nous nous écrierons, *Seigneur, qui d'entre les forts eſt ſemblable à Vous? Roi*

Laudabo nomen Dei cum Cantico: & magnificabo in laude. *Pſ.* 68. ℣. 35.

Quis ſimilis tui in fortibus, Domine? *Ex.* 15. ℣. 11.

tout-puiſſant, tout eſt ſoumis à votre pouvoir, & nul ne peut réſiſter à votre volonté, lorſque vous avez réſolu de *ſauver* un peuple que vous protégez.

Rex omnipotens, in ditione tua cuncta ſunt poſita, & non eſt qui poſſit tuæ reſiſtere voluntati, ſi decreveris ſalvare Iſrael. *Eſther. c.* 13. ℣. 9.

Par la Lettre que LE ROI nous a adreſſée, SA MAJESTÉ deſire que nous joignions à nos actions de graces, de ferventes Priéres, & qu'en remerciant le Ciel des différens avantages qu'il nous a fait remporter depuis le commencement de cette Campagne, nous le ſupplions de nous en faire recueillir pour fruit, une Paix prompte & durable. C'eſt ainſi que notre Auguſte Monarque ſe montre en toute occaſion diſpoſé à ſacrifier ſa gloire à notre bonheur & à la tranquillité de l'Europe. Toujours pacifique, même à la tête de ſes Armées, il ne combat point par le deſir d'acquérir le titre faſtueux de Roi Vainqueur & Conquérant : La Victoire coûte trop à ſon cœur, lorſqu'il l'achette au prix du ſang de ſes fidéles Sujets, & même quand il ne l'obtient qu'en verſant celui de ſes Ennemis.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine; nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Lundi prochain 17. du préſent mois de Juillet, dans notredite Egliſe, en actions de graces de la Victoire que le Roi, commandant en perſonne ſon Armée de Flandre, a remportée ſur celle des Alliés. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche 23. du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes

& Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocèſe.

Si vous mandons, que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculieres & Régulieres, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les obſervent & les faſſent obſerver par les perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. Donné à Paris en notre Palais Archiépiſcopal le quatorziéme jour de Juillet mil ſept cent quarante-ſept.

Signé, ✠ CHRISTOPHE, Archev. de Paris.

Par Monſeigneur,

De La Touche

 37772

LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, pendant que la Reine de Hongrie s'efforçoit de faire retomber ſur mes Alliés tout le poids de la guerre qu'elle m'a obligé de lui déclarer, qu'elle envahiſſoit leurs Etats, & que par des Traités auſſi injuſtes qu'inouis, elle diſpoſoit de leurs poſſeſſions les plus légitimes, qu'elle étoit même tenuë de leur garantir, je n'ai ceſſé d'avoir des ménagemens pour les ſiens ; je regardois les Hollandois comme une Nation amie, je protégeois leur Commerce dans mes Ports, & quoiqu'ils employaſſent toutes leurs forces au ſoutien de mes Ennemis, & que leurs Troupes euſſent commis des hoſtilités ſur ma Frontiere, ces exemples n'ont pas empêché que je n'aye porté mes égards pour eux juſqu'à renoncer aux avantages que la proſpérité de mes Armes m'avoit mis en état de prendre ſur leur Territoire dans les Campagnes précédentes. Mais enfin la modération a ſes bornes ; d'un côté, les Génois opprimés & accablés de contributions, revendiquoient la liberté que la Cour de Vienne s'efforce encore de leur ravir ; de l'autre, la Hollande reſſerrant de plus en plus les liens de ſes Engagemens avec mes Ennemis, ſembloit ne s'être prêtée aux voyes de conciliation que pour en éloigner plus ſûrement le ſuccès. C'eſt dans ces circonſtances qu'ayant continué à mon Couſin le Maréchal Comte de Saxe, Maréchal Géneral de mes Camps & Armées, le commandement de celle que je faiſois aſſembler dans les Païs-Bas, je me repoſai ſur lui des meſures qu'il jugeroit convenable de prendre pour prévenir, en entrant en Campagne, l'effet des projets concertés de mes Ennemis. Dès le 17. du mois d'Avril le Comte de Lowendal & le Marquis de Contades, Lieutenans Géneraux en mes Armées, marcherent par ſes ordres dans la Flandre Hollandoiſe ; le premier réduiſit les Villes de l'Ecluſe & du Sas-de-Gand, pendant que l'autre ſe rendoit maître des Forts de la Perle & de Lieskenshoek ; les Villes de Philippine, d'Haeſt & d'Axel ſuivirent le même ſort ; plus de cinq mille hommes furent faits priſonniers dans ces Places, & tout ce qui eſt entre l'Eſ-

cault & la Mer fut ſoumis à mon obéïſſance en moins d'un mois. En vain mes Ennemis eſſayerent de traverſer cette entrepriſe par les préparatifs ſimulés du Siége d'Anvers ; ils fatiguerent ſans fruit leur Armée devant cette Place, pendant que la mienne reſtoit dans ſes cantonnemens ; & à mon arrivée à Bruxelles le 2. Juin, j'appris qu'ils s'étoient retirés entre les deux Nethes. Après avoir fait les diſpoſitions néceſſaires pour les en dépoſter, j'ai conduit mon Armée près de Louvain, & ſucceſſivement juſqu'aux ſources du Demer, où les ayant attirés, j'ai remporté ſur eux la victoire la plus ſignalée. Le Combat s'eſt engagé par leur gauche compoſée des Anglois, Hanovriens, Heſſois & Hollandois ; mes Troupes ont attaqué par trois fois le Village de Lawffelt dans lequel ils s'étoient retranchés ; enfin leur valeur a ſurmonté la réſiſtance de l'Ennemi ; ma Cavallerie a mis la leur en fuite, & ils ont été rejettés ſur Maeſtreicht avec perte de leur Canon & de pluſieurs Timballes & Etendarts : mon Armée s'étant enſuite repliée ſur les Autrichiens, qui juſqu'alors étoient reſtés ſpectateurs, elle les a forcé de ſe retirer en déſordre ſur le Ruiſſeau de Louaken, & de lui abandonner le Champ de Bataille. Quelques ſuites favorables que je doive me promettre d'une journée ſi glorieuſe pour mes Armes, le fruit le plus agréable que je puiſſe en recueillir, ſera de diſpoſer mes Ennemis à écouter enfin la voix de la Juſtice & de la Paix, & d'aſſurer par ce moyen la tranquillité de mes Sujets. C'eſt pour obtenir de la divine Providence ce nouveau bienfait, en lui rendant des actions de graces de ceux dont elle m'a comblé juſques à préſent, que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention eſt que vous faſſiez chanter le *TE DEUM* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocèſe, avec les ſolemnités requiſes, au jour & à l'heure que le Grand-Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit au Camp de la Commanderie du Vieux-Jonc, le deux Juillet mil ſept cent quarante-ſept. *Signé*, LOUIS;

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France.